

École Régionale des Beaux-Arts - Travaux de restructuration - Réaffectation de la subvention accordée par l'État

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Une subvention de 400 000 F a été accordée, le 30 novembre 1989, par le Ministère de la Culture, pour des travaux de restructuration de l'École Régionale des Beaux-Arts située 12 rue Denis Papin à Besançon.

Ce programme de travaux concerne, d'une part :

- la construction de 4 mezzanines,
- le réaménagement des locaux administratifs.

Ces travaux sont déjà réalisés.

D'autre part, un projet est actuellement à l'étude pour :

- le réaménagement de la bibliothèque (avec son mobilier),
- l'extension de l'atelier sérigraphie,
- le transfert de l'atelier céramique,
- l'aménagement des 2 sas d'entrée.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser la réaffectation de la subvention de 400 000 F sur le crédit 903.69/232.00509 (en dépenses), service 33000, et l'ouverture en recettes de la subvention de 400 000 F au chapitre 903.69/1051.00509 CS 33000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les propositions du Rapporteur.